



CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

## AUX CITOYENS DE LA MUNICIPALITE DE RACINE

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Racine conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

DEMANDE DÉROGATION MINEURE pour la propriété sise au 662 chemin des Baies, lot 2 676 041 du cadastre du Québec (Zone VR-3).

L'effet de cette demande si elle est accueillie est de régulariser trois situations dérogatoires existantes dont la présence de deux bâtiments principaux et l'implantation de l'abri à bateau. La dérogation mineure réduirait également la marge de recul avant en vigueur à 7.72 mètres.

La demande de dérogation mineure sera traitée à la séance ordinaire du conseil 3 mai 2021 par visioconférence.

DONNÉ À Racine, ce 16 avril 2021.

---

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Lyne Gaudreau, Directrice générale et secrétaire-trésorière, de la Municipalité de Racine, certifie sous mon serment d'office, que j'ai publié le présent avis public en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil de midi à dix-sept heures le 16 avril 2021.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce seizième jour du mois d'avril deux mille vingt et un (2021).

---

Lyne Gaudreau  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Avis public